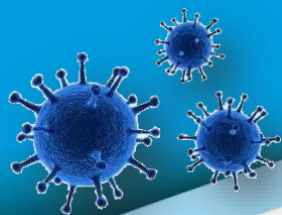


INFRAPÔLE EST EUROPEEN

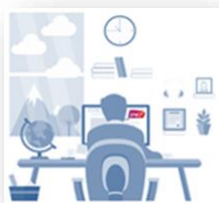


RPX de l'IEE vous informent :

Septembre 2020

La situation sanitaire ne doit pas conduire à relâcher la vigilance face à un risque épidémique qui subsiste, comme en témoigne **l'augmentation du nombre de foyers** de contamination identifiés depuis la levée progressive du confinement.

TELETRAVAIL



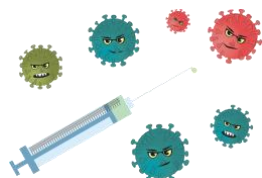
Le département de la Meurthe et Moselle est passé en **zone rouge**, tout comme le Bas-Rhin. Le gouvernement **encourage vivement** donc, dans ces zones, **le télétravail** sur 3 jours par semaine, pour les agents qui peuvent en bénéficier.

RPX IEE : Le télétravail doit être une **solution à privilégier** par l'entreprise, lorsque cela est possible. Si l'agent pense que son travail lui permet d'en bénéficier, il peut en faire la demande auprès de la Direction et si besoin après échange avec son médecin traitant et le médecin du travail. Il doit être favorisé aussi, autant que possible, pour les agents qui, sans être eux-mêmes à risque de formes graves, vivent à domicile avec une personne vulnérable COVID.

GRIPPE SAISONNIERE ET COVID19

La Direction : une campagne de vaccination sera organisée en novembre. Le cabinet médical de Nancy propose de réaliser une journée de vaccination sur le site de Pagny, comme l'an dernier. L'organisation est en cours.

Pour les autres sites de l'établissement, on attend la réponse des médecins concernés. Je ne manquerai pas de vous tenir informé.



RPX IEE : Cette vaccination va permettre de limiter le télescopage Grippe/COVID19.



LE PORT DU MASQUE

le masque est un complément des gestes barrière mais **ne peut se substituer** au respect des différentes mesures : règles de distanciation physique et hygiène des mains.



RPX IEE : La distribution de masque et de gel hydroalcoolique **se déroule plutôt bien** au sein de notre établissement. Une boîte de 50 masques est distribuée tous les mois aux agents et à la demande si besoin (dans la limite du raisonnable) .

Attention aux risques déviés : le port du masque chirurgical ne préjuge pas des masques qui doivent être utilisés en temps normal par les agents lorsqu'ils sont exposés à d'autres risques spécifiques dans le cadre de leur activité professionnelle (silice, poussières, etc.). La mise à disposition de masques pour lutter contre la Covid-19 ne doit pas conduire à une protection moindre concernant les autres risques.

DISTANTANCIATION PHYSIQUE



La Direction doit limiter le risque d'affluence, de croisement (flux de personnes) et de concentration (densité) afin de faciliter le respect de la distanciation physique. Chaque collaborateur doit pouvoir disposer d'un espace lui permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne (ex. autre salarié, client, usager, prestataire, etc.). Elle doit éviter ou limiter au maximum les regroupements et les croisements au sein de notre établissement.

RPX IEE : nous regrettons que la signalétique qui permet de diriger les flux ne soit toujours pas à ce jour mise en place sur l'ensemble de notre établissement. La protection contre ce virus **ne doit pas fluctuer** selon le lieu de travail des agents de l'IEE.

Nous remarquons une densité variable selon le jour de la semaine, il nous semble important de lisser le présentiel sur la semaine afin de respecter la distanciation physique.

Afin de respecter la règle de la distanciation de **4 m² par personne** (afin de respecter les 1 m de distance), il nous semble utile de préciser le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même endroit clos.

LA CLIMATISATION ET VENTILATION



Une aération régulière des espaces de travail et d'accueil du public est organisée si possible (pendant 15 mn toutes les 3 heures) ; sinon, on s'assurera d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation. La Direction nous rassure sur le risque de contamination par la climatisation ou système de chauffage de nos bâtiments. Un avis de la part du médical SNCF va dans ce sens.

RPX IEE : Le flux d'air de la climatisation peut être un vecteur de contamination selon le débit et son sens, et certaines climatisations sont équipées de filtres qui n'ont généralement pas une efficacité suffisante pour arrêter des aérosols potentiellement contaminés.

Ceux **sont des points de vigilances** à ne pas négliger du fait de nos salles borgnes. Nous retrouvons encore des sèche mains électriques en service dans nos toilettes.

DES IDEES POUR FAIRE FACE AU VIRUS

Une demande des agents : La mise en place du mobilier sur l'ensemble des terrasses permettant ainsi de manger ou même de travailler à l'extérieur selon les conditions climatiques favorables.



RPX IEE : Nous avons la possibilité de disposer sur notre lieu de travail de terrasses qui nous permettent de prendre l'air et de retirer ainsi pour quelques minutes le masque de notre visage.

Dans certaines Unité de Production de notre établissement, ces terrasses sont de plus dotées de tables et de bancs permettant aux agents de manger à l'extérieur quand le temps le permet, et ainsi d'éviter de manger dans un lieu clos.

Par équité des agents face à un moyen de protection supplémentaire (repas à l'extérieur ou même réunion suivant le temps) , il serait souhaitable que **la totalité des salariés** dans la mesure du possible puissent en bénéficier. (à voir lors d'une prochaine réunion RPX)



Le port du masque sur une longue période provoque des douleurs ou de l'inconfort au niveau des oreilles. Ce système d'attache permettrait de réduire ce désagrément (- de 50ct pièce). (à voir lors d'une prochaine réunion RPX)

Nous pouvons voir des masques utilisés posés directement sur le bureau. Un crochet adhésif permettrait de supporter le masque chirurgical (type porte gant de toilette) et

d'éviter ainsi le risque de manuportage. (à voir lors d'une prochaine réunion RPX)

DIVERS SANITAIRE

La reconnaissance de la Covid-19 comme **maladie professionnelle** est désormais possible.

Les **contacts** évalués « à risque » d'une **personne atteinte de la Covid-19** doivent désormais être placés en isolement pendant une période de **7 jours pleins** à partir du dernier contact, contre 14 jours auparavant, prévoit le protocole sanitaire en entreprise. **Un test doit être réalisé le septième jour**. Le ministre de la solidarité et de la santé précise que si le test est **positif**, l'isolement doit **se poursuivre 7 jours** à partir de la date du prélèvement. S'il est **négatif**, l'isolement s'arrête. Cette réduction de la durée d'isolement avait été annoncée par le 1^{er} ministre le 11 septembre 2020, à la suite d'une proposition du conseil scientifique.

ENFIN VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES PROCHAINES DATES DES REUNIONS RPX ET CSSCT



Les réunions RPX 2020 se dérouleront le : 30 novembre 2020 (à Pagny)

Les réunions CSSCT 2020 se dérouleront le : 9 octobre et le 4 décembre 2020 (en distanciel)

Vos élus restent à votre écoute en ce qui concerne vos interrogations.

Vos RPX UNSA-Ferroviaire

RAWOLLE Régis

DODELER Martial

DEMANGE Sylvain

06.20.52.78.64

06.16.55.60.42

06.16.04.60.54

• UNSA Nancy & Metz • 03.87.62.67.64



Adhésion 2020



Organisation Syndicale progressiste
SNCF & Branche ferroviaire

QUALIFICATIONS	COTISATION ANNUELLE	CREDIT D'IMPOT (88 %)	COUT REEL ANNUEL POUR L'AGENT	COUT REEL APRES CREDIT D'IMPOT PAR MOIS
A/B - TA	89 €	59 €	30 €	2,52 €
C - TB1	98 €	65 €	33 €	2,78 €
D1 - TB2	110 €	73 €	37 €	3,12 €
D2 - TB3	122 €	81 €	41 €	3,46 €
E1	122 €	81 €	41 €	3,46 €
E2	136 €	90 €	46 €	3,85 €
F1	148 €	98 €	50 €	4,19 €
F2	169 €	112 €	57 €	4,79 €
G1	181 €	119 €	62 €	5,13 €
G2	198 €	131 €	67 €	5,61 €
H1	213 €	141 €	72 €	6,04 €
H2	234 €	154 €	80 €	6,63 €
CS	251 €	166 €	85 €	7,11 €
CONTRACTUELS				
Exécution	95 €	63 €	32 €	2,69 €
Maîtrise	122 €	81 €	41 €	3,46 €
Cadre	151 €	100 €	51 €	4,28 €
ALTERNANTS	48 €	32 €	16 €	1,36 €
RETRAITES	48 €	32 €	16 €	1,36 €
VEUVES/VEUFS	24 €	16 €	8 €	0,68 €

Si vous souhaitez adhérer, renvoyez ce bulletin à :
UNSA-Ferroviaire LORRAINE
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

BULLETTIN D'ADHESION

NOM _____

Prénom _____

N° CP _____ Grade _____

Qualification _____ Niveau _____

Contractuel : Exécution Maîtrise Cadre

Adresse domiciliaire _____

Ville _____

Etablissement _____

Lieu d'affectation _____

Téléphone portable _____

Adresse mail _____

J'autorise l'UNSA-Ferroviaire à me faire parvenir de la documentation sur ma boîte mail.

A _____ le _____

Signature :

Le prélèvement automatique de la cotisation permet un règlement échelonné en 4 fois (février, mai, août et novembre).



Si tu veux un
syndicat,

...viens à
l'UNSA !

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Place du Général de Gaulle - Gare de Metz - Porte F - ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - 18 Avenue Foch - NANCY ☎ 730 172



ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA-Ferroviaire.Lorraine

